

L'an deux mille seize, le 10 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 5 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

Présents : Mesdames Eveline BONDET, Marcelle GAILLARD, Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY

Excusée : Madame Bernadette ELGER qui a donné pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

Absente : Madame Martine CONVERT

Assiste également à la réunion : Madame Régine TARPIN, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Madame Eveline BONDET

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre 10 octobre 2016 de Madame Martine CONVERT par laquelle elle présente sa démission du Conseil municipal à compter de ce jour, pour raisons professionnelles et familiales.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Martine CONVERT et décide à l'unanimité de désigner en remplacement de Madame Martine CONVERT, Monsieur Mathias RICHARD pour représenter la commune en tant que titulaire aux réunions du SIVOM, Monsieur Dominique CHARVET étant suppléant et Madame Laurence ROUX en tant que déléguée de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD.

ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DE CHAMPAGNE-en-VALROMEY.

[Affaire débattue n°2016.02.0010]

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier qui lui a été adressé le 10 octobre 2016 par Madame Martine CONVERT, conseillère municipale, lui demandant d'accepter sa démission du conseil municipal.

Il rappelle que par délibération du 3 avril 2014, Madame Martine CONVERT avait été proclamée déléguée de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Champagne-en-Valromey et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Madame Laurence ROUX est candidate.

Conformément à l'Article L5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé au vote pour l'élection d'un nouveau délégué au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Champagne-en-Valromey.

Madame Laurence ROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée déléguée de la commune de Champagne-en-Valromey pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Champagne-en-Valromey.

ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DU GRAND MOLLARD

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire d'un chemin rural dit du Grand Mollard qui assurait la desserte de la parcelle 287 ZH n°19 propriété de M. Bernard BOBILLON. Une portion de ce chemin située entre les parcelles cadastrées 17 et 18 de la même section n'est plus matérialisée. Elle est exploitée par le même exploitant agricole (GFA 2 BF) que la totalité des parcelles riveraines (287 ZH 17, 18, 19).

La société GFA 2 BF (consorts CHARVET) a sollicité de la commune de CHAMPAGNE EN VALROMEY la cession de la portion ci-dessus, d'une contenance cadastrale de 11 a 28 ca pour une longueur de 186 m environ en échange d'une servitude de passage d'une largeur d'assiette de 6 mètres utiles, consentie par elle, et ce en limite Ouest et en bordure immédiate du Séran au profit de la propriété BOBILLON.

Le conseil municipal considérant que cette portion de chemin n'est plus d'aucune utilité, qu'elle ne fait l'objet d'aucun entretien de la part de la collectivité et qu'elle est à ce jour en nature de culture, est favorable à la cession de cette portion de chemin d'une contenance de 11 a 28 ca pour une longueur de 186 mètres environ en échange d'une servitude de passage dont la largeur d'assiette sera de 6 mètres utiles, en limite Ouest et en bordure immédiate du Séran au profit de la propriété de Monsieur Bernard BOBILLON.

Le prix de cession est fixé à 0,30 € le m². Tous les frais relatifs à l'établissement du dossier d'aliénation, à la convention de servitude (acte notarié publié au bureau des hypothèques), frais de cession (honoraires, taxes diverses etc...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. Ce dossier sera soumis à une enquête publique en vue de l'aliénation de la portion du chemin considérée.

REFLEXION SUR UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Il a été remis en début de séance deux notes, l'une relative à l'élaboration d'une carte communale, l'autre relative au PLU et PLU intercommunal.

Monsieur le maire expose qu'actuellement la Commune de Champagne a une carte communale. Le SCOT BUGEY doit être approuvé avant la fin de l'année 2016. La loi ALUR prévoit que dans les trois ans suivant l'approbation du SCOT, la carte communale doit être révisée pour être compatible avec le SCOT ou un PLU conforme au SCOT doit être élaboré. Si rien n'est fait le RNU (Règlement National d'Urbanisme)s'appliquera sur le territoire de la commune. Or il faut compter trois ans pour élaborer un PLU. Il faut donc que le conseil municipal se positionne dès maintenant.

Après divers échanges de vue sur l'intérêt d'avoir une carte communale révisée ou un PLU, et sur le coût des dépenses d'étude, le choix du bureau pour assister la commune, le maire demande aux élus de prendre connaissance des deux notes remises en début de séance afin que lors du prochain conseil municipal une décision puisse être prise.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALROMEY : CONSTITUTION D'UN S.I.V.O.M.

Monsieur le maire indique que la communauté de communes de Bugey Sud (CCBS) doit reprendre des compétences de la CCV comme, les sites touristiques, les déchets, l'accès aux arts et à la culture, les voiries (chemins qui desservent les habitations), les transports à la demande, l'assainissement..,

D'autres compétences ne seraient pas reprises comme l'école, la médiathèque, l'observatoire de la Lèbe, le projet éducatif local....

IL y aurait lieu de créer un S.I.V.O.M. entre les communes du Valromey pour gérer les compétences non reprises par la CCBS. Cette création doit être approuvée par l'ensemble des communes du Valromey.

Cette création ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires pour les communes.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable sur le principe à la création d'un S.I.V.O.M.

QUESTIONS DIVERSES

Points d'Apport Volontaire

Philippe GONDARD fait le point sur les Points d'Apports Volontaires. Le nouveau mode de collecte par conteneurs semi-enterrés (TRIMAX) sera opérationnel aux alentours du 5 décembre 2016, date à partir de laquelle, la collecte en porte à porte s'arrêtera.

Rappel des différents points de collecte sur la commune :

Champagne : 3 TRIMAX – Parking de l'école – HLM La Fulie – Pré Monsieur

Passin : 1 TRIMAX – Parking du cimetière

Poisieu : 1 TRIMAX à l'endroit actuel des conteneurs

Lilignod : 1 TRIMAX – Place de Lilignod

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : ACQUISITION DE TERRAIN

[Affaire débattue n°2016.10.005]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différents points d'implantation repérés sur la commune de Champagne-en-Valromey pour la mise en place par le SIVOM du BAS-BUGEY des conteneurs semi-enterrés sur la commune et précise qu'une bande de terrain doit être acquise à Madame Michèle DOR au lieu-dit Pommier Champet sur la parcelle cadastrée section B n°718.

Un projet de division a été établi par Monsieur Philippe SAVOYET, cabinet de géomètres GSM à Belley, la partie nécessaire de terrain serait de 300 m².

Le prix d'acquisition serait de 20.00 euros le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le projet de division et demande le bornage de la dite parcelle,

Fixe à 20.00 euros le m² le prix d'acquisition de cette bande de terrain,

Précise que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de la commune,

Désigne l'Office Notarial d'Hauteville-Lompnès, Maître Vanessa BEGUINOT pour enregistrer l'acte de vente,

Remboursement de franchise

[Affaire débattue n°2016.10.003]

Monsieur le maire indique que Groupama a fait un chèque complémentaire de 251 € correspondant à la franchise sur le sinistre pour la détérioration d'un poteau incendie par la SITA. Le conseil municipal en prend acte.

Contrats d'assurance

Madame Régine TARPIN indique que l'assurance SMACL, partenaire du Crédit Agricole a présenté une proposition à la mairie pour couvrir les risques assurés actuellement par Groupama pour un montant légèrement inférieur à 10 000 €.

La SMACL propose un contrat dont la prime se situerait entre 7 800.00 € et 8 805.00 € selon que l'on opte pour un contrat avec ou sans franchise. Ce contrat serait souscrit pour 4 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que la commune s'assure auprès de SMACL et précise que selon le risque couvert il y aura lieu de prévoir ou non une franchise.

Trésorerie d'Artemare

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier en date du 28 septembre 2016 de la Direction Générale des Finances Publiques pour informer la commune de la fusion des trésoreries d'Artemare et de Belley sur le site de Belley à compter du 1^{er} janvier 2017, date à laquelle la trésorerie d'Artemare sera fermée.

Ebénisterie MATHIEU

Monsieur le maire expose que J.N MATHIEU, propriétaire des locaux de l'ancien garage FONLUPT, cherche un local plus grand et aurait trouvé un local sur Artemare. David Morland serait intéressé par les locaux pour ses taxis mais demande la possibilité de procéder à une extension des bureaux. Monsieur le maire indique par ailleurs que la commune est propriétaire d'une petite parcelle de terrain donnant sur la route et contiguë au local existant et estime qu'il n'y a aucune raison de la conserver.

Le conseil municipal à l'unanimité n'est pas opposé à une extension des bureaux, ni à la cession du terrain appartenant à la commune sous réserve que la commune n'ait à supporter aucun frais.

FPIC – Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

[Affaire débattue n°2016.109.002]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le montant définitif du FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) au titre de l'exercice 2016 s'élève à 3 727,00 euros. Il rappelle que le montant prévu au compte 73925 du budget général n'est que de 2 000,00 euros et précise qu'il convient de prévoir un crédit supplémentaire de 1 727,00 €.

Le conseil municipal décide d'affecter un crédit supplémentaire de 1 727,00 € sur le compte 73925 – Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Attribution d'une subvention à l'Association AIGLE

[Affaire débattue n°2016.10.004]

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention annuelle de 6 713,00 euros était versée chaque année à l'Association AIGLE à l'exception de cette année 2016 où il avait été décidé, lors du vote du budget primitif 2016, d'attendre la demande de l'Association.

Il donne lecture d'un mail de l'association expliquant que lors d'un comité de pilotage en juin 2016, celle-ci a décidé de solliciter aux communes la même subvention que les années précédentes, à savoir 6 713,00 euros pour la commune de Champagne-en-Valromey.

Le conseil municipal accepte de verser la subvention annuelle de 6 713,00 euros à l'Association AIGLE,

Restructuration du bâtiment de la mairie et de 4 logements : règlement de copropriété – Paiement des honoraires de notaires.

[Affaire débattue n°2016.10.001]

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite aux travaux de restructuration du bâtiment de la mairie et de 4 logements réalisés avec la SEMCODA, un bail emphytéotique a été signé pour une durée de 50 ans.

Cette opération a nécessité la mise en place d'un état descriptif de division en volume dans le bâtiment pour la partie Mairie et pour la partie logements entraînant la signature d'un acte de règlement de copropriété le 18 décembre 2015.

Le maire rappelle que les frais de géomètres pour la division en volumes et les frais de notaires pour la signature du bail emphytéotique ont été pris en charge en totalité par la SEMCODA.

Il fait part qu'un état de frais pour la rédaction de l'acte du règlement de copropriété a été adressé par Maître Karine RENOUX, notaire à Belley pour un montant de 1 132,33 euros et demande à l'assemblée de bien vouloir valider la prise en charge de ces honoraires.

Le conseil municipal accepte la prise en charge des frais précisés pour un montant de 1 132,33 euros.

Aménagements sécuritaires

Monsieur Philippe GONDARD présente un devis de la société Dynamic Concept pour une étude d'APS relative aux aménagements sécuritaires sur la commune d'un montant de 7 900 € HT. Il précise que la commune pourra réaliser les travaux préconisés sur plusieurs années, l'étude aura le mérite d'exister.

Après divers échanges de vue sur l'intérêt de l'étude, le cout de l'étude, la charge de travail actuelle des élus, Il est décidé qu'il sera demandé au prochain Conseil municipal de statuer sur la commande de cette étude.

Une étude a également été proposée pour l'aménagement du terrain de camping.

Les dates suivantes sont arrêtées :

- Les vœux du maire : à la maison de pays le vendredi 6 janvier 2017 à 19 heures
- Réunion de la commission électorale le lundi 7 novembre 2016 à 19h00
- Réunion du prochain Conseil Municipal, à la Mairie de Champagne le lundi 7 novembre 2016 à 20 heures
- Réunion de la Commission Communication, à la Mairie de Champagne le mercredi 2 novembre 2016 à 16 heures
- Réunion pour le rapprochement avec la commune de Sutrieu, à la Mairie de Champagne le samedi 5 novembre 2016 à 9 heures

Exercice « attentat-intrusion »

Monsieur le maire donne lecture de la fiche d'évaluation de l'exercice « attentat-intrusion » à l'école de Champagne établie en date du 10 octobre 2016 par Madame Emilie BOLON. Le conseil municipal en prend acte.

Travaux de mise en sécurité

La Préfecture demande aux communes si des travaux de mise en sécurité sont nécessaires dans les écoles et ce afin d'accorder éventuellement des aides financières.

L'installation d'une sonnette au portail principal et la fermeture du portail électrique qui a toujours été défaillante seront signalées au Préfet par la Communauté de Communes pour faire l'objet d'une subvention.

Nettoyage de conteneurs

Monsieur le maire donne lecture d'un mail en date du 10 octobre 2016 du SIVOM BAS BUGEY informant la commune que conteneurs de tri sélectif du parking n'ont pu être nettoyés correctement car ils sont collés au mur.

Accessibilité de l'Eglise de Champagne

Monsieur le maire informe le conseil que le Préfet a accordé une subvention de 2 495 € pour la mise en accessibilité de l'église soit 25 % des travaux évalués à 9 982 €. L'Evêché en sera informé.

La séance est levée à 23 h 15

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 7 novembre 2016 à 20 heures à la mairie

Les Membres du conseil municipal

Claude JUILLET	Philippe GONDARD
Dominique CHARVET	Laurence ROUX
Evelyne SERPOL	Eveline BONDET
Martine CONVERT (absente)	Bernadette ELGER (excusée)
Marcelle GAILLARD	Bernard GINESTE
Jean MOCHON	Mathias RICHARD
Christian ROUSSEL	Jacques TARDY